**Examen périodique universel 43 - République du Congo**

**Déclaration du Royaume des Pays-Bas**

Le Royaume des Pays-Bas remercie la délégation congolaise pour la présentation de son rapport.

Nous félicitons la République du Congo pour sa coopération avec les mécanismes internationaux et des droits humains. Les Pays-Bas restent néanmoins préoccupés par les conditions de vie inhumaines et la pratique de la torture signalées dans les prisons. Les Pays-Bas s’inquiètent de la réduction de l’espace civique, en particulier durant des manifestations publiques.

Les Pays-Bas recommandent :

1. D’inclure au Code pénal une définition de la torture comme un crime imprescriptible et de permettre aux victimes d’accéder à des mécanismes de plainte et à des recours.

2. De respecter l’article 27 de sa Constitution du 25 octobre 2015, qui reconnaît et garantit les libertés d’association, de réunion, de cortège et de manifestation.

Les Pays-Bas adressent à la République du Congo leurs vœux de réussite dans le suivi de toutes les recommandations reçues durant ce troisième cycle EPU.

Merci de votre attention, Monsieur/Madame le/la Président/e.